



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 - 21.10.2015

A/133/C.1
15 juin 2015

Convocation de la 133^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire

Genève, 17 au 21 octobre 2015

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La 133^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et les réunions connexes se tiendront au *Centre international de Conférences de Genève (CICG)* en Suisse, du samedi 17 au mercredi 21 octobre 2015.

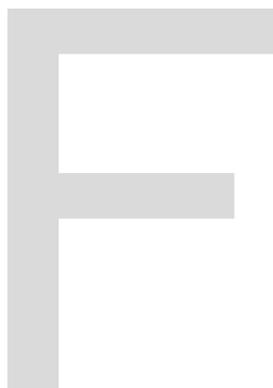
ORDRE DU JOUR

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 133^{ème} Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral*
4. La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles
(*Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*)
5. Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale; du développement durable, du financement et du commerce; et des Affaires des Nations Unies
6. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 135^{ème} Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs

CALENDRIER DE TRAVAIL

Le calendrier de travail de l'Assemblée et des réunions connexes se trouve à l'[Annexe 1](#).

Le Conseil directeur se réunira les 18 et 21 octobre. Après en avoir débattu, il se prononcera sur une multitude de questions relatives au fonctionnement et aux activités de l'UIP. Pour sa part, l'Assemblée adoptera des résolutions sur le point d'urgence qui aura été retenu ainsi que sur le thème d'étude examiné par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme. L'Assemblée devrait achever ses travaux à 18 heures le mercredi 21 octobre.



POINT D'URGENCE

En vertu de l'article 11.1 du Règlement de l'Assemblée et de l'Article 14.2 des Statuts, tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Si l'Assemblée décide d'inscrire à son ordre du jour un point d'urgence, celui-ci sera examiné par l'Assemblée dans la matinée du lundi 19 octobre 2015. Des dispositions ont été prises pour la tenue plus tard dans la journée d'une réunion du comité de rédaction chargé d'élaborer un projet de résolution.

TRAVAIL DES COMMISSIONS PERMANENTES

Les quatre Commissions permanentes se réuniront à la 133^{ème} Assemblée de l'UIP.

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme étudiera et adoptera une résolution sur le thème *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles*.

Les trois autres Commissions permanentes tiendront des auditions et des réunions-débat sur la base des recommandations de leurs Bureaux respectifs. Les projets d'ordre du jour des Commissions figurent ci-joint.

Les Membres sont invités à participer activement aux travaux des Commissions permanentes. Chacun des Bureaux des Commissions permanentes se réunira en outre pour examiner et préciser leurs programmes de travail respectifs. Aussi est-il important que tous les membres des Bureaux soient présents à l'Assemblée de Genève, en tant que membres de la délégation de leur parlement.

Une réunion conjointe des Présidents des Commissions permanentes et des Présidents de groupes géopolitiques aura lieu le **samedi 17 octobre, de 11 heures à 12 h.30**. Les Présidents et Présidents ad interim des Commissions permanentes sont invités à participer à cette importante réunion.

PARTICIPATION

Les Membres de l'UIP peuvent désigner un maximum de huit délégués, ou dix pour les parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à 100 millions d'habitants. Veuillez noter que le nombre de parlementaires supplémentaires accompagnant les délégations en qualité de conseillers ne doit pas être supérieur à deux.

Les Parlements membres sont incités à tendre vers la parité dans la composition de leurs délégations. L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à trois sessions consécutives de l'Assemblée est automatiquement réduit d'une personne.

D'après les Statuts et Règlements de l'UIP, les Parlements membres sont invités à intégrer de jeunes parlementaires dans leurs délégations. Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP se réunira le 18 octobre (voir l'ordre du jour joint en annexe), qui élaborera et soumettra une contribution de la jeunesse aux délibérations de l'Assemblée. Dans la mesure du possible, et afin d'assurer la continuité dans les travaux du Forum, les Membres sont encouragés à inclure dans leur délégation les jeunes parlementaires qui ont participé à la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires qui s'est tenue récemment à Tokyo (mai 2015 – <http://www.ipu.org/splz-f/youngMP15.htm>).

Les Membres de l'UIP dont le montant des arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par eux pour les deux années complètes écoulées ne peuvent être représentés par plus de deux délégués aux réunions de l'UIP (Article 5.2 des Statuts).

Les Membres associés participent aux travaux de l'Assemblée et des Commissions permanentes avec les mêmes droits que les Membres, à l'exception du droit de voter et de présenter des candidatures aux mandats électifs.

Les organisations internationales et autres entités invitées par le Conseil directeur à se faire représenter à l'Assemblée en qualité d'observateur ont droit à deux délégués au maximum.

Les délégués sont priés de noter que la salle plénière, où se tiennent les séances de l'Assemblée et du Conseil directeur, a une capacité limitée. En fonction de la participation effective à la 133^{ème} Assemblée, le Secrétariat s'efforcera d'attribuer un nombre adéquat de sièges à toutes les délégations. Toutefois, si cela n'est pas possible, chaque délégation se verra attribuer le nombre de sièges requis en cas de vote par l'Assemblée ou le Conseil directeur.

BUREAU RESTREINT

Le Bureau restreint de l'Assemblée est composé du Président de l'Assemblée, du Président de l'Union interparlementaire et du Vice-Président du Comité exécutif. Les Présidents des Commissions permanentes peuvent participer à ses travaux à titre consultatif.

Le Bureau restreint, assisté par le Secrétaire général de l'UIP, a pour mandat de prendre toutes mesures appropriées en vue d'assurer la bonne organisation et le déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée. La première séance du Bureau restreint doit se tenir en tout début de matinée le dimanche 18 octobre 2015.

POSTES A POURVOIR PENDANT LA 133^{ème} ASSEMBLEE

Une liste provisoire des postes vacants dans les organes de l'UIP sera publiée sur le site web de l'Organisation trois mois avant l'ouverture de l'Assemblée de Genève; une version actualisée sera transmise aux Membres six semaines avant l'Assemblée.

Tous les Membres sont invités à envisager de soumettre des candidatures aux principaux organes de l'UIP (<http://www.ipu.org/strct-f/comtees.htm>). Les candidats devront, dans la mesure du possible, avoir une expertise dans les domaines de travail des structures en question, et avoir l'appui de leur parlement afin de pouvoir s'acquitter des fonctions qui leur incomberont en tant que titulaires de charges à l'UIP.

ELABORATION DES PROJETS DE RESOLUTION ET CHOIX DES POINTS A INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR

Tous les Membres peuvent contribuer à la rédaction des résolutions en soumettant une brève contribution écrite (article 13.1 du Règlement des Commissions permanentes). A la 133^{ème} Assemblée, les Parlements membres auront à adopter une résolution sur le thème *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles* (thème examiné et négocié par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme).

Le calendrier provisoire pour l'élaboration du projet de résolution est le suivant :

<u>Date</u>	<u>Action</u>
22 mai 2015	Date limite de soumission des contributions écrites des Parlements membres. Ces contributions seront transmises aux co-rapporteurs pour les aider à rédiger la résolution.
17 août 2015	Le Secrétariat de l'UIP communique le projet de résolution aux Parlements membres en anglais et en français.
2 octobre 2015	Date limite de dépôt des amendements au projet de résolution par les Parlements membres.
17 au 21 octobre 2015	Durant la 133 ^{ème} Assemblée de l'UIP, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme siège pour débattre et adopter le projet de résolution.
21 octobre 2015	L'Assemblée de l'UIP adopte officiellement la résolution de la Commission permanente.

Conformément au Règlement des Commissions permanentes, les propositions de thèmes d'étude à traiter par les Commissions permanentes doivent être présentées au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'Assemblée précédant celle où le thème d'étude sera traité. Les Membres sont donc invités à soumettre le 2 octobre 2015 au plus tard au Secrétariat de l'UIP leurs propositions concernant le thème d'étude à traiter par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme lors de la 135^{ème} Assemblée.

DEBAT GENERAL (point 3 de l'ordre du jour)

Conformément à ce qui est indiqué dans l'ordre du jour, le débat général de la 133^{ème} Assemblée aura pour thème global ***Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral***. Une note explicative est jointe en annexe afin de guider le débat.

Conformément aux dispositions du Règlement de l'Assemblée, chaque délégation a un temps de parole de huit minutes durant le Débat général à moins que le Bureau restreint n'en décide autrement. Lorsque, dans ce débat, deux orateurs ou oratrices s'expriment au nom d'une délégation, ils se partagent ce temps de parole de la manière la plus appropriée.

Conformément aux décisions prises par le Conseil directeur de l'UIP, le temps de parole pour les Observateurs est de cinq minutes. Par ailleurs, une certaine souplesse est observée s'agissant des chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies qui souhaiteraient exprimer leurs vues devant l'UIP.

L'inscription se fait au Service d'inscription des orateurs, situé juste à l'extérieur de l'entrée principale de la salle plénière (Salle 1) au premier étage du CICG. L'inscription est ouverte 24 heures avant le début de la première séance plénière de l'Assemblée, le samedi 17 octobre à 11 heures.

Les Membres peuvent aussi communiquer les noms de leurs orateurs à l'avance au Secrétariat de l'UIP par courriel ou par fax en utilisant le formulaire de "Pré-inscription des orateurs" ci-joint (Annexe 3).

La pré-inscription sera considérée comme valable une fois que l'ordre définitif des orateurs aura été déterminé par le tirage au sort traditionnel, à 18 heures le samedi 17 octobre 2015 (voir l'article 23.2 du Règlement de l'Assemblée).

VICE-PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE

Conformément à l'article 7.3 du Règlement de l'Assemblée, toute délégation parlementaire peut désigner l'un de ses membres en qualité de vice-président(e) de l'Assemblée. Certains d'entre eux seront donc appelés à remplacer le Président ou la Présidente de l'Assemblée pendant une séance ou partie de séance.

Les délégations sont priées d'indiquer le nom de la personne qu'elles ont désignée comme vice-président(e) de l'Assemblée lorsqu'elles se présentent au Service d'inscription de l'UIP à Genève.

TABLEAU DE REPARTITION DES VOIX

On trouvera à l'Annexe 2 un tableau provisoire de répartition des voix auxquelles les délégations ont droit durant la 133^{ème} Assemblée.

Les Membres sont aimablement priés de vérifier les chiffres les concernant et, si besoin est, de communiquer par écrit au Secrétariat de l'UIP à Genève toute demande de modification. Le tableau définitif de répartition des voix pour l'Assemblée sera distribué à l'ouverture de la session.

LANGUES

Le Secrétariat de l'UIP assurera l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, l'anglais et le français, ainsi qu'en arabe et en espagnol, pour les réunions de tous les organes statutaires.

Quatre autres canaux ont été réservés pour les langues chinoise, japonaise, portugaise et russe, pour les séances de l'Assemblée et du Conseil directeur, et pour les séances plénières des Commissions permanentes. Trois cabines sont mises à la disposition des équipes d'interprètes de ces langues à titre gracieux pour les parlements concernés qui le souhaiteraient.

Les délégués pourront, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à la condition qu'ils s'assurent le concours d'un membre de leur délégation pouvant interpréter leur intervention dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'UIP. Cette personne se verra donner accès à une cabine d'interprétation. Afin que toutes les dispositions nécessaires puissent être prises en temps voulu, les délégations sont priées de contacter suffisamment à l'avance la chef interprète, Mme F. Steinig-Huang, ou les interprètes de la cabine anglaise affectés à la réunion à laquelle l'intervention doit être

prononcée. Par ailleurs, huit exemplaires de l'intervention traduite dans l'une des langues officielles de l'UIP seront remis à la chef interprète ou aux interprètes de la cabine anglaise, qui en assureront la distribution aux autres interprètes.

REUNIONS D'AUTRES INSTANCES

Les organes suivants se réuniront aussi à l'occasion de l'Assemblée :

- Conseil directeur (18 et 21 octobre, *séances publiques*);
- Comité exécutif (15, 16, et 20 octobre, à *huis clos*);
- Sous-Comité des finances (14 octobre, à *huis clos*);
- Réunion des Femmes parlementaires (17 et 20 octobre, *séances publiques*);
- Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (18 octobre, *séance publique*);
- Comité de coordination de la Réunion des femmes parlementaires (17 et 21 octobre, à *huis clos*);
- Groupe du partenariat entre hommes et femmes (16 et 20 octobre, à *huis clos*);
- Comité des droits de l'homme des parlementaires (du 16 au 20 octobre, à *huis clos*);
- Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (17 et 19 octobre, à *huis clos*);
- Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (20 octobre).

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) siègera également au CICG à l'occasion de l'Assemblée. La réunion sera convoquée par son président.

Conformément à ce qui a été décidé par le Conseil directeur, l'UIP participera, en partenariat avec l'UNICEF et le World Future Council, à l'attribution du Future Policy Award 2015 dans le domaine de la protection des droits de l'enfant. L'annonce des politiques récompensées sera faite lors d'une cérémonie spéciale, dans la soirée du mardi 20 octobre.

REUNION POST-ASSEMBLEE – 22 OCTOBRE 2015

Une réunion d'une demi-journée sera organisée avec l'ASGP le jeudi 22 octobre, au Siège de l'UIP. Des informations détaillées seront envoyées sous peu à tous les Membres à ce sujet.

RESULTATS DE L'ASSEMBLEE

Toutes les délégations recevront deux exemplaires de la brochure des *Résultats* de la 133^{ème} Assemblée. En outre, ce document est accessible depuis le site web de l'UIP deux semaines après la clôture de l'Assemblée, date à laquelle une version électronique peut être téléchargée au format PDF.

INSCRIPTION

Les délégations sont priées de respecter la date limite d'inscription fixée au 2 octobre 2015.

Tous les Membres sont encouragés à s'inscrire en ligne. On trouvera à l'Annexe 4 des indications sur la façon d'utiliser le système, qui sera opérationnel à partir du 1^{er} juillet 2015. Pour les Membres de l'UIP, une seule personne devra être chargée de la coordination de la délégation et aura accès à la procédure d'inscription.

Si vous rencontrez des difficultés, veuillez contacter le Service d'inscription à : postbox@ipu.org. Si pour une quelconque raison, votre parlement ne peut pas s'inscrire en ligne, veuillez envoyer un courriel à cette même adresse ou un fax au : +41 22 919 41 60 et vous recevrez un formulaire d'inscription. Ces coordonnées sont également valables pour les délégations qui auraient besoin de s'inscrire après la clôture du système d'inscription en ligne, le 2 octobre 2015,

Le Service d'inscription et d'information sera ouvert au CICG le samedi 17 octobre de 14 à 19 heures et du dimanche 18 au mercredi 21 octobre de 8 à 19 heures.

Nous vous informons que ce service ne peut remettre les badges des délégations aux missions permanentes à Genève que si l'UIP a reçu du Parlement membre une lettre d'autorisation dûment signée. Même lorsque les badges ont été récupérés par les missions permanentes, les délégations sont priées de contacter le Service d'inscription et d'information et de contrôler l'exactitude des informations figurant dans la liste des participants.

ADRESSE ELECTRONIQUE DES PARTICIPANTS

Les coordonnateurs des délégations sont priés de communiquer les adresses électroniques des membres de leur délégation afin que le Secrétariat de l'UIP puisse les tenir régulièrement informés des travaux de l'UIP.

RESERVATIONS DE CHAMBRES D'HOTEL

Le mois d'octobre est particulièrement chargé pour les hôtels à Genève. Les délégués sont donc priés de faire leurs réservations le plus tôt possible. Les délégations des pays ayant une mission permanente à Genève sont invitées à contacter leurs missions car ces dernières ont l'habitude de recevoir des délégations aux réunions de l'ONU et de se charger des réservations de chambres d'hôtel. Nombre d'entre elles ont négocié des tarifs préférentiels auprès d'hôtels situés à proximité du Palais des Nations et du CICG.

Pour les Membres n'ayant pas de représentation diplomatique à Genève ainsi que les Membres associés et les Observateurs officiels, le Secrétariat de l'UIP a pré-réservé un nombre limité de chambres dans trois hôtels de Genève (Ibis Genève Centre Nations - 3 étoiles, Warwick et Crowne Plaza – 4 étoiles, dont les prix vont de CHF 185 à 250, taxes comprises et petit déjeuner inclus dans certains cas).

Les conditions de réservation sont très strictes et les délégués sont priés de respecter la date limite pour chaque hôtel comme indiqué sur le formulaire car, après cette date, les tarifs préférentiels négociés ne seront plus valables et les chambres ne seront plus disponibles. Veuillez contacter le Secrétariat de l'UIP par fax au : +41 22 919 41 60 ou par courriel à : postbox@ipu.org si vous souhaitez recevoir le formulaire de réservation de chambres d'hôtel.

Conformément à la pratique des hôtels à Genève, seules les réservations faites au moyen d'une carte de crédit seront confirmées. Il est également possible de faire des réservations en ligne via le site de l'Office du tourisme, à l'adresse suivante : <http://www.geneve-tourisme.ch/fr/ou-dormir/>.

VISAS

La Suisse est membre associé des Accords de Schengen et fait donc partie de l'espace Schengen. En octobre 2011, les Etats membres de Schengen ont mis en place le Système d'information sur les visas (VIS) qui sert à stocker les données biométriques (empreintes digitales et image faciale) des demandeurs de visas Schengen. Toutes les ambassades et tous les consulats de Suisse seront progressivement reliés au système VIS.

Les demandeurs de visa doivent prendre rendez-vous avec l'Ambassade/le Consulat suisse et soumettre et enregistrer leurs données biométriques en personne. Ces données restent valables dans le système VIS pendant une période de cinq ans.

Un document officiel expliquant la mise en œuvre du système VIS, l'enregistrement des données biométriques et le calendrier de déploiement des ambassades/consulats connectés au système VIS suisses peut être consulté à l'adresse suivante :

https://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/einreise/einfuehrung_vis.html.

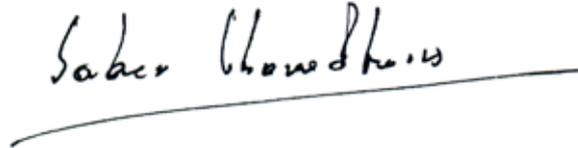
Le délai nécessaire pour obtenir un visa est fortement tributaire des conditions locales. En outre, la Suisse a signé des accords avec certains pays où elle n'est pas représentée par une instance diplomatique ou consulaire. A certaines conditions, ces accords autorisent la délivrance de visas par un Etat Schengen dans un pays où la Suisse n'est pas représentée. Il est donc vivement recommandé aux demandeurs de se renseigner directement auprès de l'Ambassade/du Consulat suisse dans leur pays de résidence ou de consulter le site web approprié. Les rendez-vous pour la soumission et l'enregistrement des données biométriques doivent donc être pris longtemps à l'avance, selon les indications données par les autorités suisses. Veuillez noter que, en raison de l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, les visas ne sont plus délivrés à l'arrivée à l'Aéroport international de Genève.

Nous espérons que votre parlement sera représenté à la 133^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et que, sous votre conduite, sa délégation prendra une part active aux travaux.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, les assurances de notre très haute considération.



Martin CHUNGONG
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire



Saber CHOWDHURY
Président
de l'Union interparlementaire

**PROGRAMME DE TRAVAIL GENERAL DE LA 133^{ème} ASSEMBLEE ET
REUNIONS CONNEXES**
Genève, 14 au 21 octobre 2015

Mercredi 14 octobre 2015

 10:00 - 13:00 Sous-Comité des finances*
15:00 - 18:00 *Salle de réunion principale, Siège de l'UIP*

Jeudi 15 octobre 2015

 10:00 - 13:00 Comité exécutif*
15:00 - 18:00 *Salle de réunion principale, Siège de l'UIP*

Vendredi 16 octobre 2015

 09:00 – 10:00 Groupe du partenariat entre hommes et femmes*
Salle de réunion principale, Siège de l'UIP

 09:30 – 13:00 Comité des droits de l'homme des parlementaires*
(lieu à confirmer)

 10:00 - 13:00 Comité exécutif*
Salle de réunion principale, Siège de l'UIP

 14:30 – 18:00 Comité des droits de l'homme des parlementaires*
(lieu à confirmer)

 15:00 – 18:00 Comité exécutif*
Salle de réunion principale, Siège de l'UIP

Samedi 17 octobre 2015

14:00 – 19:00 Ouverture de l'inscription
Hall d'entrée, CICG

 10:00 – 12:00 Comité de coordination des femmes parlementaires*
Salle de réunion principale, Siège de l'UIP

 11:00 – 12:30 Réunion conjointe des Présidents de groupes géopolitiques et de
Commissions permanentes*
Salle 18, niveau -1, CICG

 14:00 – 15:00 Réunion des conseillers et secrétaires de délégations
Salles 3 & 4, niveau 0, CICG

 14:30 – 18:00 **Réunion des femmes parlementaires**
Salle 2, niveau 0, CICG

 14:30 – 18:00 Comité des droits de l'homme des parlementaires*
Salle 15, niveau -1, CICG

 14:30 – 18:00 Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient*
Salle 18, niveau -1, CICG

* à huis clos

Dimanche 18 octobre 2015

	08:00 – 09:00	Bureau restreint de l'Assemblée* <i>Salon VIP, niveau 3, CICG</i>
	09:00 – 10:00	Conseil du Forum des jeunes parlementaires* <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
	09:00 – 10:45	Conseil directeur <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	09:30 – 13:00	Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Présentation et débat sur le projet de résolution intitulé <i>La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles</i> <i>Salles 3 & 4, niveau 0, CICG</i>
	10:00 – 13:00	Forum des jeunes parlementaires de l'UIP <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
	11:00 – 12:30	Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies* <i>Salle 15, niveau -1, CICG</i>
ASGP	11:00 – 12:30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICG</i>
	11:00 – 13:00	Assemblée : début du débat général intitulé <i>Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral</i> <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	14:30 – 17:30	Assemblée : débat général <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	14:30 – 17:30	Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Audition d'experts sur le thème <i>Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels</i> <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
ASGP	14:30 – 17:30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICG</i>
	14:30 – 18:00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Salle 15, niveau -1, CICG</i>
	14:30 – 18:30	Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Rédaction du projet de résolution en plénière <i>Salles 3 & 4, niveau 0, CICG</i>
	17:30 – 18:30	Assemblée : décision sur le point d'urgence <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>

* à huis clos

Lundi 19 octobre 2015

	09:00 – 13:00 09:00 – 10:30 10:30 – 13:00	Assemblée - débat sur le point d'urgence et - poursuite du débat général <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	09:00 – 10:30	Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce* <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
	09:30 – 13:00	Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Finalisation de la rédaction du projet de résolution en plénière <i>Salles 3 & 4, niveau 0, CICG</i>
	09:30 – 13:00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Salle 15, niveau -1, CICG</i>
ASGP	10:00 – 12:30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICG</i>
	11:00 – 13:00	Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient* <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
	14:30 – 16:00	Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale* <i>Salle 15, niveau -1, CICG</i>
ASGP	14:30 – 17:30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICG</i>
	14:30 – 18:30	Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce - dialogue sur la <i>Contribution parlementaire à la Conférence 2015 des Nations Unies sur les changements climatiques</i> et - débat intitulé <i>Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation</i> <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	14:30 – 18:30	Assemblée : poursuite du débat général <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	14:30 – 18:30	Eventuel comité de rédaction pour le point d'urgence* <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
	16:30 – 18:30	Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme* <i>Salle 15, niveau -1, CICG</i>

* à huis clos

Mardi 20 octobre 2015

	09:00 – 10:00	Groupe du partenariat entre hommes et femmes* <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
	09:00 – 11:00	Réunion-débat intitulée <i>Action parlementaire dans la réalisation des engagements de lutte contre le terrorisme</i> <i>Salles 3 & 4, niveau 0, CICG</i>
	09:30 – 13:00	Débat paritaire organisé par la Réunion des femmes parlementaires <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
ASGP	10:00 – 12:30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICG</i>
	10:00 – 12:30	Comité exécutif * <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
	11:30 – 13:00	Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Adoption du projet de résolution <i>Salles 3 & 4, niveau 0, CICG</i>
	14:30 – 16:30	Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire <i>Salles 3 & 4, niveau 0, CICG</i>
ASGP	14:30 – 17:30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICG</i>
	14:30 – 18:00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Salle 15, niveau -1, CICG</i>
	14:30 – 18:30	Assemblée - adoption de la résolution sur le point d'urgence et - clôture du débat général <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	14:30 – 18:30	Commission permanente des Affaires des Nations Unies - examen des travaux de la Commission de la consolidation de la paix - discussion sur le rôle de la Cour internationale de justice (CIJ) dans le règlement des différends internationaux <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	17:00 – 18:30	Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire* <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>

* à huis clos

Mercredi 21 octobre 2015

	08:00 – 10:00	Comité de coordination des femmes parlementaires* <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
	09:30 – 13:00	Conseil directeur - résolutions sur les droits de l'homme des parlementaires et - rapports des réunions spécialisées <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
ASGP	10:00 – 12:30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICG</i>
	14:30	Conseil directeur <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	A la fin du Conseil directeur	Assemblée - adoption des résolutions - rapports des Commissions permanentes - document final du débat général et - séance de clôture <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>

Légende :

Assemblée /
Conseil directeur



Commissions /
Réunions-débat



Autres réunions de
l'Assemblée, y compris les
réunions à huis clos



* à huis clos



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Assemblée
Point 3

133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 - 21.10.2015

A/133/3-Inf.1
15 juin 2015

Note d'orientation pour le débat général intitulé *Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral*

Dans le monde de plus en plus interdépendant dans lequel nous vivons, les migrations vont en augmentant, tant en termes d'envergure que de complexité. La mobilité humaine par-delà les frontières s'accompagne d'avantages considérables notamment au vu de ce qu'elle apporte au développement des pays d'origine et de destination, et aux migrants eux-mêmes.

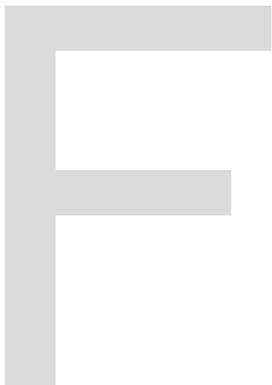
Pourtant, en dépit de ces bienfaits évidents, les gros titres de la presse sur les migrations dénoncent également les problèmes qui en résultent. La xénophobie est en progression dans de nombreux endroits de la planète en raison du ralentissement de l'économie, ainsi que des problèmes de cohésion sociale et d'identité induits par les migrations, qu'ils soient réels ou ressentis. Les récits tragiques faisant état du sort de réfugiés et de migrants naufragés, noyés ou en détresse en Méditerranée, dans la baie du Bengale ou en mer d'Andaman sont légion.

Ces gros titres soulignent "l'aspect humain" des migrations, les différentes raisons qui contraignent les gens à s'exiler, qu'il s'agisse de facteurs de développement, de facteurs économiques ou sociaux, ainsi que les idées reçues et les mythes au sujet des migrations.

Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour garantir un débat nuancé, éclairé et utile sur les migrations et promouvoir des politiques justes et efficaces qui permettent d'optimiser les avantages des migrations tout en répondant aux défis qui se posent aux pays d'origine, de transit et d'accueil, ainsi qu'aux migrants.

Le débat général vise à susciter une discussion autour des questions ci-après :

- Qu'est-ce qui caractérise les politiques migratoires justes et efficaces grâce auxquelles les migrations de main-d'œuvre profitent à tous les acteurs concernés ? Quelles sont les responsabilités des pays d'origine, de transit et d'accueil ? Comment peut-on gérer les migrations économiques clandestines dans le respect des droits de l'homme ?
- Comment faire face aux flux de réfugiés et d'autres personnes en quête de protection, en particulier quand ces personnes s'intègrent à des mouvements hétérogènes dans lesquels figurent également des migrants quittant leur pays pour motifs économiques ? Est-ce une solution efficace que de traiter les demandes d'asile à l'étranger et de réinstaller les demandeurs d'asile dans des pays tiers pour éviter qu'ils ne se risquent de nouveau à des voyages périlleux ? Quelles sont les meilleures solutions pour absorber de grands nombres de réfugiés et comment le principe de solidarité régionale et internationale s'y insère-t-il ? Quels enseignements peut-on tirer de l'expérience ?
- Comment en finir avec les stéréotypes dont sont victimes les réfugiés et les migrants pour lutter contre la xénophobie et remédier aux problèmes de cohésion sociale et d'identité nationale, qu'ils soient réels ou ressentis ? Quelles sont les responsabilités des migrants dans les pays d'accueil ?





Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 - 21.10.2015

Commission permanente
de la paix et de la sécurité internationale

C-I/133/A.1
15 juin 2015

Projet d'ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 132^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoï (mars/avril 2015)**
3. **Elections au Bureau**

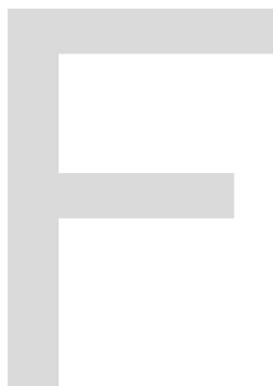
La Commission pourvoira les sièges vacants du Bureau sur la base des propositions des groupes géopolitiques.

4. **Audition d'experts sur le thème *Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels***

La démocratie se heurte à un certain nombre de menaces, l'une des principales étant le terrorisme. Les actes de terrorisme se multiplient et prennent une dimension internationale, de sorte que ce fléau n'épargne pratiquement aucun endroit dans le monde. Après l'inclusion d'un point d'urgence sur le terrorisme à l'ordre du jour de la 132^{ème} Assemblée, la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a décidé que l'UIP devait se montrer plus proactive sur le sujet, qu'elle devait débattre de la coopération mondiale contre le terrorisme et adopter, à sa 134^{ème} Assemblée en 2016, une résolution visant à garantir une coopération plus conséquente et plus efficace dans ce domaine.

La Commission tiendra une audition sur le sujet et demandera à des intervenants de renom de lui faire part de leurs points de vue sur l'évolution du problème, les défis et possibilités, ainsi que sur les mesures que les parlements peuvent envisager en matière de législation, d'élaboration des politiques et de contrôle. Les deux co-rapporteurs s'appuieront également sur cette audition pour rédiger le projet de résolution.

5. **Autres**





Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 - 21.10.2015

Commission permanente
du développement durable,
du financement et du commerce

C-II/133/A.1
15 juin 2015

Projet d'ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 132^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoï (mars/avril 2015)**
3. **Elections au Bureau**

La Commission pourvoira les sièges vacants du Bureau sur la base des propositions des groupes géopolitiques. Elle sera en outre invitée à élire son président parmi les membres du Bureau.

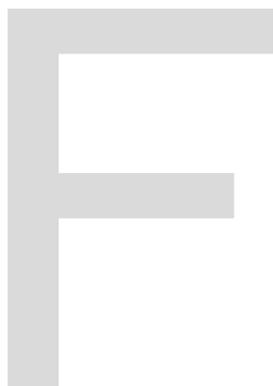
4. **Contribution parlementaire à la Conférence 2015 des Nations Unies sur les changements climatiques**

Dans le cadre de la préparation de la Réunion parlementaire organisée conjointement par l'UIP et le Parlement français les 5 et 6 décembre, parallèlement à la COP21/CMP11, la Commission sera informée des dispositions pratiques prises pour la réunion qui se tiendra à Paris et ses membres échangeront sur un avant-projet de document final, ainsi que sur le Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques.

5. **Débat sur le thème *Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation***

Ce débat portera sur le thème de la résolution que la Commission est censée adopter à la 134^{ème} Assemblée, à Lusaka. Ce sera l'occasion pour la Commission d'échanger des vues sur les obstacles à la protection durable du patrimoine matériel et immatériel de l'humanité. Ce sera aussi l'occasion pour les co-rapporteurs de se faire une première idée de l'approche que les Parlements membres de l'UIP ont de la question.

6. **Autres**





Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 - 21.10.2015

Commission permanente
de la démocratie et
des droits de l'homme

C-III/133/A.1
15 juin 2015

Projet d'ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 132^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoï (mars/avril 2015)**
3. **Elections au Bureau**
La Commission pourvoira les sièges vacants au Bureau sur la base des propositions des groupes géopolitiques. Elle sera en outre invitée à élire son vice-président parmi les membres du Bureau.
4. **Débat et adoption d'une résolution sur le thème *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles***
5. **Autres**

F



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 - 21.10.2015

Commission permanente
des Affaires des Nations Unies

C-IV/133/A.1
15 juin 2015

Projet d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Elections au Bureau

Le Comité pourvoira les sièges vacants au Bureau sur la base des propositions des groupes géopolitiques.

3. Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 132^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoï (mars/avril 2015)

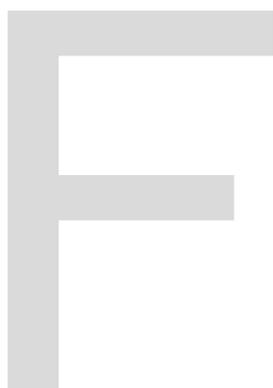
4. Examen des travaux de la Commission de la consolidation de la paix (CCP)

La CCP a été créée il y a dix ans pour aider à maintenir la paix dans des pays au lendemain d'un conflit. Par une résolution ultérieure, l'Assemblée générale des Nations Unies a invité ladite Commission à travailler en liaison étroite avec les parlements nationaux des pays concernés. Deux examens des prestations de la CCP sont actuellement en cours et sortiront en juin. La Commission UIP fera le point sur ces examens, notamment sur les éventuelles constatations faites à propos des modalités de participation des parlements aux travaux de la CCP. La discussion pourrait aboutir à des recommandations sur les moyens d'améliorer encore ces travaux.

5. Discussion sur le rôle de la Cour internationale de justice (CIJ) dans le règlement des différends internationaux

La CIJ a été instituée par la Charte des Nations Unies pour faciliter le règlement pacifique des différends par le recours au droit international. Elle règle des différends territoriaux, mais aussi des différends dans des domaines aussi variés que l'interprétation des traités bilatéraux ou multilatéraux, la protection diplomatique, les droits de l'homme, le droit international humanitaire, le droit de l'environnement et la protection des ressources biologiques et de la santé humaine. Malgré le nombre de dossiers traités (130 affaires entendues depuis 70 ans), la majorité des Etats membres de l'ONU qui sont parties à la CIJ ne reconnaissent pas sa juridiction comme obligatoire. Pour hâter la reconnaissance universelle de la juridiction de la CIJ, un groupe d'Etats membres (conduit par la Suisse et les Pays-Bas) a produit un guide pratique pour les décideurs et le grand public. Ce guide pratique sera présenté à la Commission qui engagera un débat avec certains de ses auteurs dans le but de créer parmi les parlementaires un mouvement de soutien à la CIJ.

6. Autres





Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 - 21.10.2015

Forum des jeunes parlementaires
de l'UIP

15 juin 2015

Projet d'ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Election des membres représentant le Groupe Eurasie au Conseil du Forum**

Après les élections tenues en octobre 2014 à la 131^{ème} Assemblée, deux sièges restent vacants au Conseil du Forum des jeunes parlementaires. Ils doivent être pourvus par un homme et une femme du Groupe Eurasie.

3. **Contribution aux travaux de la 133^{ème} Assemblée**

Les membres du Forum échangeront leurs vues sur le projet de résolution qu'examinera la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 133^{ème} Assemblée. Ils feront ainsi valoir le point de vue des jeunes sur le thème *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles*.

Les membres examineront le rapport du Forum présenté en mai 2015 aux co-rapporteurs de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme. Ils souhaiteront peut-être formuler des recommandations supplémentaires à l'adresse de cette commission.

Ils procéderont également à un échange de vues sur les débats et auditions qu'organiseront les autres Commissions permanentes pendant la 133^{ème} Assemblée en vue de présenter le point de vue des jeunes.

Les membres réfléchiront aux moyens de faire valoir le point de vue des jeunes sur d'autres travaux et documents de la 133^{ème} Assemblée, notamment sur le thème du débat général *Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral*.

4. **Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2015-2016)**

Le Président du Conseil présentera un rapport sur les activités récentes et les plans pour l'avenir.

Les membres procéderont à un échange de vues sur les activités déjà menées par l'UIP en 2015 et sur d'autres activités prévues dans le but de favoriser la participation des jeunes.

5. **Préparatifs de la 134^{ème} Assemblée**

Le Forum préparera sa prochaine réunion en discutant des rapports que doivent établir des membres du Forum sur les principaux domaines d'activité des Commissions de l'UIP, y compris les résolutions de la 134^{ème} Assemblée.

6. **Autres**

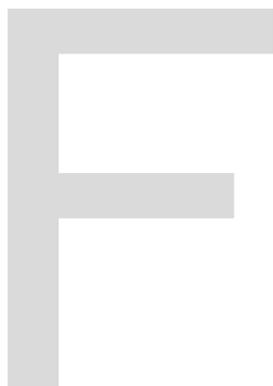


TABLEAU PROVISOIRE DE REPARTITION DES VOIX A LA 133^{ème} ASSEMBLEE
(Conformément à l'Article 15.2 des Statuts)

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
1.	Afghanistan	10	24.1	4	14
2.	Afrique du Sud	10	51.7	7	17
3.	Albanie	10	3.0	1	11
4.	Algérie	10	33.2	5	15
5.	Allemagne	10	81.3	9	19
6.	Andorre	10	0.08	0	10
7.	Angola	10	8.3	2	12
8.	Arabie saoudite	10	27.1	4	14
9.	Argentine	10	41.0	6	16
10.	Arménie	10	3.4	1	11
11.	Australie	10	21.0	4	14
12.	Autriche	10	7.8	2	12
13.	Azerbaïdjan	10	9.5	2	12
14.	Bahreïn	10	0.7	0	10
15.	Bangladesh	10	153.0	10	20
16.	Bélarus	10	10.2	3	13
17.	Belgique	10	9.9	2	12
18.	Bénin	10	7.6	2	12
19.	Bhoutan	10	0.7	0	10
20.	Bolivie	10	6.7	2	12
21.	Bosnie-Herzégovine	10	4.3	1	11
22.	Botswana	10	1.3	1	11
23.	Brésil	10	146.0	10	20
24.	Bulgarie	10	8.5	2	12
25.	Burkina Faso	10	10.4	3	13
26.	Burundi	10	5.2	2	12
27.	Cambodge	10	10.7	3	13
28.	Cameroun	10	12.9	3	13
29.	Canada	10	30.8	5	15
30.	Cap-Vert	10	0.3	0	10
31.	Chili	10	15.1	3	13
32.	Chine	10	1 200.0	13	23
33.	Chypre	10	0.7	0	10
34.	Colombie	10	29.5	4	14
35.	Congo	10	1.9	1	11
36.	Costa Rica	10	3.3	1	11
37.	Côte d'Ivoire	10	15.5	3	13
38.	Croatie	10	4.8	1	11
39.	Cuba	10	10.2	3	13
40.	Danemark	10	5.2	2	12
41.	Djibouti	10	0.79	0	10
42.	El Salvador	10	5.3	2	12
43.	Emirats arabes unis	10	2.5	1	11
44.	Equateur	10	14.0	3	13
45.	Espagne	10	39.4	5	15
46.	Estonie	10	1.5	1	11
47.	Ethiopie	10	87.9	9	19
48.	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	10	2.3	1	11
49.	Fédération de Russie	10	148.8	10	20

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
50.	Finlande	10	5.4	2	12
51.	France	10	65.8	8	18
52.	Gabon	10	1.0	1	11
53.	Gambie	10	1.5	1	11
54.	Géorgie	10	4.7	1	11
55.	Ghana	10	25.0	4	14
56.	Grèce	10	10.2	3	13
57.	Guatemala	10	8.2	2	12
58.	Guinée	10	10.6	3	13
59.	Guinée-Bissau	10	1.5	1	11
60.	Guinée équatoriale	10	1.0	1	11
61.	Haïti	10	10.2	3	13
62.	Honduras	10	8.1	2	12
63.	Hongrie	10	10.4	3	13
64.	Inde	10	1 000.3	13	23
65.	Indonésie	10	206.0	12	22
66.	Iran (République islamique d')	10	60.5	8	18
67.	Iraq	10	26.7	4	14
68.	Irlande	10	4.5	1	11
69.	Islande	10	0.31	0	10
70.	Israël	10	6.7	2	12
71.	Italie	10	57.0	7	17
72.	Japon	10	123.6	10	20
73.	Jordanie	10	5.5	2	12
74.	Kazakhstan	10	17.0	3	13
75.	Kenya	10	38.6	5	15
76.	Kirghizistan	10	4.5	1	11
77.	Koweït	10	2.2	1	11
78.	Lesotho	10	2.1	1	11
79.	Lettonie	10	2.7	1	11
80.	Liban	10	2.4	1	11
81.	Libye	10	3.9	1	11
82.	Liechtenstein	10	0.3	0	10
83.	Lituanie	10	3.9	1	11
84.	Luxembourg	10	0.4	0	10
85.	Madagascar	10	20.6	4	14
86.	Malaisie	10	22.7	4	14
87.	Malawi	10	13.9	3	13
88.	Maldives	10	0.35	0	10
89.	Mali	10	16.4	3	13
90.	Malte	10	0.3	0	10
91.	Maroc	10	31.5	5	15
92.	Maurice	10	1.02	1	11
93.	Mauritanie	10	3.1	1	11
94.	Mexique	10	104.0	10	20
95.	Micronésie (Etats fédérés de)	10	0.10	0	10
96.	Monaco	10	0.03	0	10
97.	Mongolie	10	2.9	1	11
98.	Monténégro	10	0.62	0	10
99.	Mozambique	10	12.1	3	13
100.	Myanmar	10	60.3	8	18
101.	Namibie	10	1.5	1	11

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
102.	Népal	10	26.4	4	14
103.	Nicaragua	10	5.1	2	12
104.	Niger	10	16.5	3	13
105.	Nigéria	10	140.4	10	20
106.	Norvège	10	5.0	2	12
107.	Nouvelle-Zélande	10	4.4	1	11
108.	Oman	10	2.5	1	11
109.	Ouganda	10	17.0	3	13
110.	Pakistan	10	160.9	11	21
111.	Palaos	10	0.02	0	10
112.	Palestine	10	3.9	1	11
113.	Panama	10	1.7	1	11
114.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10	3.0	1	11
115.	Paraguay	10	5.7	2	12
116.	Pays-Bas	10	15.3	3	13
117.	Pérou	10	23.0	4	14
118.	Philippines	10	62.1	8	18
119.	Pologne	10	38.5	5	15
120.	Portugal	10	10.3	3	13
121.	Qatar	10	0.88	0	10
122.	République arabe syrienne	10	12.5	3	13
123.	République de Corée	10	50.8	7	17
124.	Rép. dém. du Congo	10	56.8	7	17
125.	Rép. dém. populaire lao	10	5.6	2	12
126.	République dominicaine	10	9.0	2	12
127.	République de Moldova	10	4.3	1	11
128.	Rép. populaire dém. de Corée	10	20.9	4	14
129.	République tchèque	10	10.5	3	13
130.	République-Unie de Tanzanie	10	34.4	5	15
131.	Roumanie	10	23.0	4	14
132.	Royaume-Uni	10	60.2	8	18
133.	Rwanda	10	6.2	2	12
134.	Saint-Marin	10	0.02	0	10
135.	Samoa	10	0.17	0	10
136.	Sao Tomé-et-Principe	10	0.16	0	10
137.	Sénégal	10	7.0	2	12
138.	Serbie	10	9.7	2	12
139.	Seychelles	10	0.08	0	10
140.	Sierra Leone	10	4.9	1	11
141.	Singapour	10	5.08	2	12
142.	Slovaquie	10	5.2	2	12
143.	Slovénie	10	1.9	1	11
144.	Somalie	10	10.4	3	13
145.	Soudan	10	33.4	5	15
146.	Soudan du Sud	10	10.0	3	13
147.	Sri Lanka	10	17.0	3	13
148.	Suède	10	8.7	2	12
149.	Suisse	10	6.7	2	12
150.	Suriname	10	0.4	0	10
151.	Tadjikistan	10	5.1	2	12
152.	Tchad	10	10.7	3	13
153.	Thaïlande	10	60.1	8	18
154.	Timor-Leste	10	0.92	0	10
155.	Togo	10	5.4	2	12

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
156.	Tonga	10	0.1	0	10
157.	Trinité-et-Tobago	10	1.2	1	11
158.	Tunisie	10	10.2	3	13
159.	Turquie	10	64.5	8	18
160.	Ukraine	10	50.1	7	17
161.	Uruguay	10	3.2	1	11
162.	Venezuela	10	18.1	3	13
163.	Viet Nam	10	90.3	9	19
164.	Yémen	10	10.5	3	13
165.	Zambie	10	10.9	3	13
166.	Zimbabwe	10	10.4	3	13



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 – 21.10.2015

A/133/C.1
Annexe 3

FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION DES ORATEURS

DEBAT GENERAL SUR LE THEME

DES MIGRATIONS PLUS JUSTES, PLUS SENSEES ET PLUS HUMAINES : UN IMPERATIF ECONOMIQUE ET MORAL

(POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)

**PARLEMENT OU
ORGANISATION**

	Veuillez entourer le titre de civilité correspondant	Nom	Prénom (s)	L'intéressé(e) préside-t-il (elle) le Parlement ?
1	M. / Mme			Oui / Non
2*	M. / Mme			Oui / Non



* Seuls les parlements membres de l'UIP et les Membres associés ont droit à un second orateur.

DATE: SIGNATURE:

***Veuillez remplir ce formulaire et le retourner jusqu'à 18 heures (heure suisse) le 9 octobre 2015 au plus tard
au Secrétariat de l'UIP par :***

Fax : + 41 22 919 41 60 ou courriel : postbox@ipu.org



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 - 21.10.2015

A/133/C.1
Annexe 4

Note explicative sur l'inscription en ligne à l'UIP

Le système d'inscription en ligne mis en place par le Secrétariat de l'UIP est accessible via le site web de l'UIP, sur la page de la 133^{ème} Assemblée, par simple clic sur le bouton d'inscription. Il sera ouvert du 1^{er} juillet au 2 octobre 2015. Après cette date, les délégués devront s'inscrire auprès du service d'inscription de l'UIP, à l'adresse suivante : registration@ipu.org.

A noter : il est recommandé aux participants de désigner un coordonnateur pour leur délégation qui sera le seul utilisateur du système d'inscription en ligne et qui choisira un mot de passe.

La procédure d'inscription est la suivante :

1. Créez un compte et saisissez les informations demandées sur cette page. Si vous vous êtes inscrits en ligne soit pour la 131^{ème} ou la 132^{ème} Assemblée, vos identifiants sont toujours valables. Vous pouvez donc les réutiliser.

Si le Secrétariat de l'UIP a ouvert un compte en votre nom avec l'adresse électronique officielle de votre parlement, veuillez envoyer une demande à registration@ipu.org pour plus ample information.

2. Une fois que vous vous avez créé un compte, connectez-vous en utilisant vos nom et mot de passe.
3. Cliquez sur "S'inscrire à cette réunion" pour vous inscrire à la 133^{ème} Assemblée.
4. Cliquez sur "Commencer l'inscription" pour inscrire votre délégation. En votre qualité de coordonnateur de délégation, n'oubliez pas de vous inclure si vous prévoyez d'assister à la réunion.
5. Prière de veiller à inclure toutes les informations concernant la participation aux organes directeurs et subsidiaires de l'UIP sous la rubrique "Titre et fonctions à l'UIP". Les informations concernant le parlement national seront quant à elles insérées sous la rubrique "Titre et fonctions au Parlement/dans l'Organisation".
6. Il vous sera possible d'apporter des modifications à vos données jusqu'au 2 octobre 2015. Après cette date, vous devrez vous adresser directement à registration@ipu.org.

Le processus d'inscription comporte une **phase de validation** durant laquelle les administrateurs système examineront votre inscription. Une fois votre inscription validée, vous en recevrez confirmation par courriel. Sinon, l'un de nos administrateurs prendra contact avec vous pour toute démarche nécessitant un suivi.

Si vous avez des questions au sujet de l'inscription, veuillez les adresser à Mme Sally-Anne Sader, Chargée du Service des conférences, à l'adresse suivante : sas@ipu.org, avec copie à l'adresse générale du Secrétariat de l'UIP : postbox@ipu.org, et à registration@ipu.org.

